Inter Caux Vexin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pôle de Buchy – Siège Social
252 route du Rouen, 76 750 Buchy

Décision du Président

N°2026 / 47

OBJET : Avenant n°1 au lot n°1 du marché de transport des écoliers vers les piscines

Monsieur le Président,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2026-05-06-073 du 6 mai 2026 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président,

Vu les articles L. 2194-1, R. 2194-7 et R. 2194-8 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2026-07-07-124 du Bureau Communautaire du 7 juillet 2026 relative à l'attribution du lot n°1 du marché de transport des écoliers vers les piscines,

Considérant que l'avenant n'emporte pas de conséquences budgétaires,

DECIDE

Article 1 : D'approuver la passation d'un avenant n°1 avec la société Véolia Transport et d'autoriser son président à signer le marché.

Article 2 : De préciser que la Taxe sur la Valeur Ajoutée applicable sur le marché est de 10%, et qu'il convient par conséquent d'ajuster le montant « Toute Taxe Comprise » précisé dans la délibération initiale, le montant hors taxes restant quant à lui identique.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin et la Responsable du Service de Gestion Comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Buchy, le 25 septembre 2026

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTER CAUX VEXIN
Siège Social
252 Route de Rouen
76750 BUCHY

Eric HERBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20260925-2026_47-AI
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026